

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-159/PR/MCPT portant approbation du Budget Prévisionnel de la RTD pour l'exercice 2023.

n° 2022-159/PR/MCPT

Ministère

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Date de publication

15 décembre 2022

Numéro JO

n° 23 du 15/12/2022

Date du numéro

15 décembre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6e L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°42/AN/99/4° L du 17 mai 1998 portant création d'un établissement dénommé "Radiotélévision de Djibouti"

VULa Loi n°42/AN/98/47° L du 21/01/1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VULe Décret n°99-0170/PR/MCC portant statut et cahier des charges de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2000-0256/PR/MCCPT portant modification de statut de la R.T.D

VULe Décret n°2020-295/PR/MCCPT du 16 novembre 2020 portant le renouvellement de membre de Conseils d'Administration de la RTD

VULes nécessités du service

VULe Procès-Verbal de la réunion d'administration du 08/11/2022

VULa Délibération n°2021-001/RTD du 08 novembre 2022

SUR Proposition du Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti (RTD) pour l'exercice 2023 s'établit en équilibre comme suit

- En recettes à la somme de :.....1 660 136 383 DJF – Dépenses à la somme de :.....1 660 136 383 DJF (Un milliard six cent soixante millions cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-trois francs Djibouti).

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH